

L'église de la rue Beaumont, une opportunité à saisir pour l'offre communautaire à Saint-Bruno



Le 11 octobre prochain, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, se tiendra une importante séance de consultation publique, telle que prévue par la Loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme. Durant cette assemblée publique, où tous les citoyens sont invités, la Ville présentera son projet de règlement visant une modification à son plan d'urbanisme et ce, afin de permettre la construction de sept (7) résidences sur le terrain présentement occupé par l'église baptiste évangélique, autrefois la Trinity Anglican Church.

Or, il convient de rappeler que cette église fait partie de la Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que du Circuit patrimonial montarvillois de la Société d'histoire de Montarville. Voici d'ailleurs quelques informations intéressantes sur l'église, tirées du rapport d'évaluation de la firme Patri-Arch (2016) commandé par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

«Construite en 1961, la Trinity Anglican Church fût conçue par les architectes Betis & Cash ainsi que par l'architecte John W. Cook (aréna Eric-Sharp de St-Lambert). Elle présente une architecture sobre reprenant la forme iconique des lieux de culte et résidences québécoises traditionnelles dont le toit à deux versants et le plan rectangulaire. Elle est revêtue de brique de bardeau d'asphalte. À l'intérieur, le décor épuré est dominé par la voûte à arc en mitre. L'immeuble s'intègre

bien à ce quartier résidentiel de bungalows par sa volumétrie, ses matériaux et son vaste terrain aménagé et planté d'arbres matures. Le plan comprend des espaces communautaires adjacents. L'église fût transférée à la communauté baptiste et est actuellement à vendre. Cet ensemble religieux présente une bonne valeur patrimoniale qui repose ainsi sur son histoire et une implantation harmonieuse et discrète. À noter que le degré de vulnérabilité est important; l'église est à vendre et le terrain est convoité. Recommandation : Conserver tous les éléments actuels du bâtiment.»

Selon la firme mandatée par la Ville, l'état physique du bâtiment nécessiterait des travaux mineurs. Sinon, toujours selon Patri-Arch, il semble qu'aucune intervention sur le bâtiment n'ait affecté son authenticité.



À la suite de l'adoption récente du plan d'urbanisme de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, un plan qui prévoyait le maintien du zonage exclusivement communautaire du terrain de l'église, les élus du Parti montarvillois souhaitent maintenant rendre possible le développement immobilier résidentiel sur ce lot.

Ne serions-nous pas en train de passer à côté d'une opportunité unique? Ne devrions-nous pas protéger et mettre en valeur un tel bâtiment d'intérêt patrimonial tout en profitant de l'occasion pour augmenter l'offre d'infrastructures communautaires, laquelle est, comme on le sait tous, plus que défaillante à SaintBruno? Plusieurs se rappellent d'ailleurs que les locaux communautaires de cette église ont longtemps été occupés par différents organismes de notre ville tels que le Centre d'animation mère-enfant et le Cercle de Fermières de Saint-Bruno. L'endroit, avantageusement situé sur notre

territoire, a toujours eu une vocation communautaire et pourrait très certainement, grâce à des investissements provenant du fonds d'acquisition de la Ville de Saint-Bruno et à une aide financière du gouvernement du Québec, remplir à nouveau ce rôle important. D'autres églises au Québec ont d'ailleurs été acquises par des municipalités à des fins culturelles ou communautaires. Pourquoi pas celle-ci, chez nous?



Comme ce fut fait à Joliette.

« La Bibliothèque Rina-Lasnier est certainement l'un des plus beaux exemples de transformation d'église réalisée au Québec. Si l'allure extérieure du bâtiment religieux acheté par la Ville de Joliette reste pratiquement identique, il en va tout autrement de l'architecture intérieure très moderne, vaste et aérée où le magnifique plafond voûté rappelle la fonction originelle de l'édifice. À une époque où l'avenir du patrimoine bâti religieux est incertain, le changement de vocation a ainsi permis à la Ville de Joliette de conserver l'église Saint-Pierre en lui redonnant un nouveau rôle au sein de la communauté. Joliette et Saint-Charles-Borromée peuvent maintenant offrir un service très apprécié à leurs citoyens dans un environnement à la fois empreint d'histoire et de modernité.»-

Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Soucieuse de protéger son patrimoine bâti, la Ville de Saint-Bruno affirme, dans son plan d'urbanisme adopté il y a quelques mois, qu'elle mettra en place des ressources pour assurer la protection et la valorisation des bâtiments d'intérêt patrimonial. Voilà donc une belle occasion pour la Ville de démontrer un véritable souci de protéger et de mettre en valeur nos bâtiments patrimoniaux tout en bonifiant l'offre d'installations à vocation communautaire.

J'invite mes collègues élus à bien évaluer les avantages qu'il y aurait à conserver ce bâtiment patrimonial et de saisir l'opportunité qui s'offre à nous!

Et j'invite les citoyens à participer à l'assemblée de consultation du 11 octobre prochain afin de faire connaître leur avis quant au sort que l'on réserve à ce bâtiment.

En terminant, deux faits intéressants.

Selon le musicien et professeur de piano bien connu de Saint-Bruno, M. Georges Bolte, l'acoustique – résonnance, sonorité, ampleur... – de cette église serait le meilleur de tout St-Bruno. Pas étonnant que de nombreux concerts aient été présentés à cet endroit depuis 1961.

Lors des consultations sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et avant qu'il prenne le pouvoir, le Parti montarvillois affirmait, dans un mémoire déposé par Martin Murray, le 5 octobre 2011, que « le patrimoine bâti était en péril à Saint-Bruno-de-Montarville ». Il faisait ce triste constat après que la municipalité eut autorisé la démolition d'une maison unifamiliale, construite

en 1930 sur la rue Rabastalière, et qui, elle aussi, faisait partie du Circuit patrimonial montarvillois de la Société d'histoire de Saint-Bruno.

Marilou Alarie, conseillère municipale du district 6

communiqué